

ferney magazine

N° 27
DÉC / JANV
13/14

DOSSIER

Temps scolaire,
trouver **le bon rythme**

www.ferney-voltaire.fr

FERNEY
VOLTAIRE



Immergé, le corps s'allège

Et il n'y aurait rien de mieux pour les articulations, selon les spécialistes. Le centre nautique propose une nouvelle activité dans le petit bassin : le vélo de piscine. Six créneaux horaires hebdomadaires de 45 minutes sont proposés. L'activité se déroule en musique sous la direction d'un maître-nageur sauveteur, ici à l'entraînement.



Vertigo

Acquis par la ville de Ferney-Voltaire en 2011, l'atelier du sculpteur Émile Lambert, ancien propriétaire du château et auteur de la statue de l'avenue Voltaire, est en cours de restauration. Première étape : la réfection du toit. À terme, cette bâtisse est destinée à abriter l'Institut du livre et de la librairie et une résidence d'écrivains.



L'hommage de la patrie

Comme chaque année, le 11 novembre, la Société de musique de Ferney-Voltaire, sous la direction de Léonard Clément, a joué en l'honneur des combattants morts pour la France. Les élèves de l'école intercommunale, emmenés par Sylvain Blavet, ont entamé une vibrante Marseillaise.



Stop-trottoirs

Pour rendre le trottoir de l'avenue du Bijou aux piétons et empêcher tout stationnement sauvage, la ville a fait installer de nouvelles barrières pour compléter le dispositif existant. La police municipale rappelle que le stationnement sur la bande cyclable est puni d'une contravention de 35 €, y compris le dimanche.



Prêt-à-porter, automne-hiver

L'association des commerçants de Ferney-Voltaire (Lascar) a organisé en octobre, dans une salle du Levant archicomble, son deuxième défilé grâce à la participation de nombreuses boutiques de la ville. Sur le podium : prêt-à-porter, chaussures, maroquinerie, sacs de voyage, optique et déco.



Première pierre

Dans le quartier de la Planche brûlée, ce sont 30 futurs logements sociaux qui sortent de terre dans le cadre du programme privé Franco-Suisse. Pour l'occasion, le bailleur social Dynacité, destinataire du bâtiment, a posé symboliquement la première pierre en novembre. Même chose au Levant dans le cadre de la réhabilitation du quartier.



Le seigneur du Châtelard

Seconde création de la saison Voltaire 2013, *Le Droit du Seigneur*, mis en scène par Simone Audemars de la Compagnie For, a remporté un beau succès au Théâtre Le Châtelard en octobre. Dans ce texte, Voltaire s'amuse à jouer sur l'attente du spectateur de voir comment ce droit va s'exercer...

> Horaires de la mairie

Lundi de 8h à 18h sans interruption. Du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h. 04 50 40 71 21

> Urgences

Gendarmerie 17 / 04 50 40 59 30
Pharmacie de garde 32 37
Police municipale 04 50 28 40 40
Pompiers 18 / 04 50 40 66 84
SAMU, médecin de garde 15
Urgence médicale ou dentaire 15
Centre anti-poison – Lyon 04 78 54 14 14
Centre des grands brûlés – Lyon 04 78 61 89 50
Ambulances JMS 04 50 20 60 62
Eau (SOGEDO) 04 50 41 55 19
Assainissement (SDEI) 04 50 99 04 13

> Hôpitaux-santé

Hôpital Annemasse-Bonneville 04 50 87 47 47
Hôpital Saint-Julien-en-Genevois 04 50 49 65 65
Hôpital de la Tour – Meyrin 00 41 22 71 96 11
Centre de soins infirmiers (cabinet ou domicile),
Maison Saint-Pierre 04 50 40 53 20

> Déchèteries

Péron 04 50 59 14 64
Saint-Genis-Pouilly 04 50 42 09 41
Versionnex 04 50 42 74 74
Enlèvement des encombrants 04 50 20 65 86

> Divers

Office de tourisme 04 50 28 09 16
Centre nautique 04 50 40 78 73
Cinéma Voltaire 04 50 40 84 86
Bibliothèque pour tous – Maison Saint-Pierre,
rue de Genève – Lundi et mercredi 15h30-18h30,
jeudi 16h-19h, samedi 9h30-12h

> Permanences

La Cimade vous reçoit

Accueil des sans-papiers tous les vendredis de 9h à 12h, sans rendez-vous. Maison Saint-Pierre, 11 rue de Genève. Informations : 06 70 09 38 98

Permanences retraite

La caisse d'assurance retraite et de la santé au travail – la CARSAT – reçoit dans les locaux de la Cité administrative Simone Veil, Groupement des Transfrontaliers, 62 rue de Genève, 01630 Saint-Genis-Pouilly. Accueil les 2^e, 4^e et 5^e mardis de 9h à 12h en accueil tout venant et de 14h à 17h sur rendez-vous. Appeler le 3960 d'un poste fixe (prix d'un appel local), 0033 (0) 971 10 39 60 depuis l'étranger, d'une box ou d'un mobile, munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale.

CARSAT

Les assistantes sociales reçoivent le 2^e et 4^e jeudi du mois de 9h à 12h. Maison Saint-Pierre, rue de Genève. Toujours sur rendez-vous – 04 57 94 10 10 Mme Coedes.

Ni putes ni soumises – Pays de Gex

Le comité Ni putes ni soumises – Pays de Gex accueille le public au bureau des permanences situé dernière l'arrêt de bus F, Ferney-Voltaire-Mairie. Conseil, lundi et vendredi, 9h-11h et accueil convivial, lundi et vendredi 11h-16h, mardi, mercredi, jeudi 12h-16h. Informations : Blandine Charrue, 0033 (0) 6 79 77 08 94, npns.ferneypaysdegex@free.fr

Retrouvez toutes les permanences sur www.ferney-voltaire.fr

Brèves ville

> Quand la neige est là

Un arrêté réglemente le stationnement en ville du 15 novembre au 15 mars et lorsque la commune est déclarée en vigilance orange ou rouge. L'arrêt et le stationnement sont alors interdits à tous les véhicules, de minuit à neuf heures du matin, dans tout le centre-ville. Cette mesure a été prise afin de faciliter le travail des services de voirie. Elle évite aussi les risques d'endommager les véhicules.

Informations : www.ferney-voltaire.fr

> 11 cabines téléphoniques supprimées

Alors que leur utilisation est en baisse constante, – 90 % entre 2000 et 2011 et – 40 % chaque année depuis, l'entreprise de télécommunication Orange a décidé de retirer 11 cabines sur les 19 installées sur le territoire de la commune. Les travaux qui sont entièrement à la charge d'Orange se dérouleront d'ici la fin de l'année.

> Non au gaz de schiste

La ville de Ferney-Voltaire a adhéré en novembre au collectif Non au gaz de schiste Pays de Savoie et de l'Ain. Cette association à but non lucratif a notamment mené des actions pour l'abrogation du « permis de Gex », un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dont le périmètre s'étend sur le Pays de Gex dans l'Ain, et les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et du Jura. Prochaine réunion du collectif : vendredi 7 février 2014, 19h30, salle des fêtes de Gex.

> Réseau 11-17

Durant toute l'année scolaire, le réseau 11-17 accueille les jeunes de 11 à 17 ans en leur offrant diverses activités dans ses locaux de la maison Saint-Pierre et des sorties à thèmes. Des séances d'accompagnement scolaires sont également proposées aux collégiens et lycéens, le mardi et jeudi de 17h15 à 19h15. Le réseau est à la recherche de bénévoles pour cette aide aux devoirs. Le programme ainsi que les conditions de participation sont disponibles sur ferney-voltaire.fr

Informations : Marine Linage, 0033 (0) 6 88 82 43 55

> Le Noël des commerçants

L'association des commerçants et habitants du Levant organise le samedi 21 décembre une animation musicale (14h-17h30) en présence du Père Noël au centre commercial du Levant. Stands de crêpes et vin chaud au programme. Le dimanche 22 décembre, les commerces de la Grand'rue ouvrent leurs boutiques toute la journée, à l'initiative de l'association des commerçants de Ferney-Voltaire (Lascar). À cette occasion : vin chaud, Père Noël et grand tirage au sort de la tombola qui se déroulera du 10 au 21 décembre dans les boutiques participantes.

> Danse modern' jazz

Les cours de danse modern' jazz du conservatoire de Ferney-Voltaire viennent de s'enrichir d'un nouveau créneau. Dirigé par Françoise Moluh, il s'adresse aux adultes débutants, une fois par semaine, le lundi de 19h30 à 20h45, salle du Levant.

Informations : conservatoire, 0033 (0) 4 50 40 66 16

> Horaires des déchèteries

Les déchèteries sont passées aux horaires d'hiver en fermant tous les jours à 17h. À noter : le fonctionnement de la déchèterie de Saint-Genis-Pouilly pourra être perturbé pendant la période de travaux nécessaires à son réaménagement, jusqu'au mois de mars. Ouverture du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h30-17h, samedi 8h30-17h, dimanche 9h-12h.

Informations : CCPG, 0033 (0) 4 50 42 65 00, www.ccpog.fr

> S'inscrire pour pouvoir voter en 2014

Pour exercer son droit de vote en 2014, il faut être de nationalité française ou européenne et être inscrit sur les listes électorales. Les personnes qui ne sont pas encore inscrites ou qui ont changé de commune de résidence, peuvent le faire en mairie jusqu'au 31 décembre. Elles doivent se munir d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois indiquant une adresse à Ferney-Voltaire et du formulaire d'inscription disponible en mairie ou téléchargeable.

Informations : www.ferney-voltaire.fr

> Fermeture exceptionnelle de la mairie

La mairie sera fermée le 24 décembre toute la journée et le 31 décembre à 16h.

Informations : accueil mairie, 0033 (0) 4 50 40 71 21

■ état civil

Naissances

- BATISTA Antoine, le 10 novembre
- DURANTEZ CUEL Diego, le 9 novembre
- BOUCHARD Iris, Hélène, Annick, le 4 novembre
- BÜHLMANN Farah, le 1^{er} novembre
- BENVENUTI Thomas, Sem, le 31 octobre
- ZIMMERMANN Mayeul, Christian, Maria, le 28 octobre
- MCALLISTER Catherine, Kunanya, le 25 octobre
- KHAROUNI Lucie, le 19 octobre
- BARRIONUEVO MIER CARVAJAL MONTERO Empire, Antonela le 12 octobre
- MULLER Gaétan, le 11 octobre
- ANGELI Mona, le 7 octobre
- DE LORENZI Monica, le 2 octobre
- DAVY Maxime, André, le 2 octobre à Ferney-Voltaire
- ANASTASI Maxime, Glenn, Aurèle, le 21 septembre
- ZABALETA Aitor, Lucas, le 20 septembre
- DENIS AKAR Aylin, le 19 septembre
- HAINSELIN Ethan, Éric, Dominique, le 12 septembre
- MERITET Kélian, le 7 septembre
- HOMAIDAN Eva-Luisa, Naa Okailey, le 3 septembre

Décès

- VANNIER Émile, le 19 novembre
- ROCH (MEYLAN) Marguerite, Marie, Adrienne, le 15 novembre
- SENAYA (OUARDIRI) Yamina, le 11 octobre
- BOURGEOIS (SIMIAND) Annette, Georgette, le 9 octobre
- GOUBY Chantale, Bernadette, le 24 octobre
- FOUCAT Yves, le 7 septembre
- REYMOND Roland, le 30 août

En 2014, nous commémorerons les 100 ans de la grande guerre.

Une façon de ne pas oublier les neuf millions de morts et les 20 millions de blessés et mutilés engendrés par cette tragédie. L'histoire rappellera à chacun le sacrifice des soldats, français et étrangers qui se sont battus dans des conditions atroces pour que la France vive.

La guerre n'est pas le fruit du hasard. Elle reste présente dans tous les esprits et resurgit lorsque le climat social s'y prête. Le développement et la banalisation des nationalismes, la haine de l'autre et la peur du lendemain alimentent le sentiment souvent partagé que la guerre reste une issue difficile mais nécessaire lorsque le protectionnisme a montré ses limites.

Remplacer l'effort du partage et de la solidarité par la haine et la souffrance ? Quelle triste illusion ! Aujourd'hui, la peur de manquer de l'essentiel, la peur de ressembler à celui qui souffre et n'arrive plus à joindre les deux bouts peuvent entraîner l'humanité vers de grandes souffrances. Restons vigilants et militons tous pour promouvoir l'amour et la solidarité. Battons-nous pour offrir une chance à chacun. Acceptons de partager surtout lorsque l'on ne manque de rien.

Dans notre région, personne ne comprend le racisme contre les frontaliers. Parce qu'il nous touche personnellement. Sommes-nous sûrs de ne pas être parfois, lorsque les temps sont difficiles, comme ceux que nous fustigeons ? La haine se développe chaque fois que l'on érige une frontière. Elle prospère lorsque l'on refuse le partage ou l'accueil à celui qui frappe à notre porte.

Aujourd'hui, je voudrais mêler ma voix à tous ceux qui disent que le monde ne sera en paix durable que le jour où chacun comprendra que son bonheur ne doit pas se faire au détriment de l'autre, au détriment de la planète.

*François Meylan,
maire de Ferney-Voltaire*

Extrait du discours prononcé le 11 novembre 2013.



_Dépose de fleurs lors de la cérémonie du souvenir, le lundi 11 novembre 2013, au pied du monument aux morts de Ferney-Voltaire.

Journal municipal de Ferney-Voltaire.
Directeur de la publication : François Meylan.
Responsable de la publication : Christine Franquet.
Rédacteur en chef : Alexandre Dhordain.
Maquette et mise en page : bienvenue-sur-mars.fr
Photo couverture : *Études surveillées*
© Alexandre Dhordain
Crédit photos : Alexandre Dhordain,
Yoran Merrien (p14) et CCPG (page p13).
Ont participé à ce numéro : Alexandre Dhordain, Christine
Franquet, Isabelle Lawrence.
Impression : imprimerie Press Vercors,
imprimé sur cyclus print (papier 100 % recyclé)
avec des encres végétales. Imprimeur **certifié Imprim**
Vert, label garantissant la gestion des déchets
dangereux dans les filières agréées, **protection**
de l'environnement. Tirage à 7 000 exemplaires.

INSTANTS VOLÉS

_02

ÉTAT CIVIL-BRÈVES

_04

PROJETS & ACTIONS

06_Maison des cultures, les préparatifs se poursuivent_Révision du PLU, dernière ligne droite

MAIRIE À LA LOUPE

07_Logement social, des démarches en trois temps

DOSSIER

08_Temps scolaire, trouver le bon rythme

DÉMOCRATIE LOCALE

12_Expression politique

13_Dialogue & débats

CULTURE & PATRIMOINE

14_Diderot s'invite à Micromégas_Tous à la biennale de Lyon !_Saison Voltaire 2014 : le Dictionnaire philosophique à l'honneur

PORTRAITS

15_Gérard Tomadon_Le jour où... de Wara Maiz

ENTRETIEN AVEC...

16_Gilles Bouvard, responsable du service Aménagement de l'espace et relations transfrontalières de la CCPG



Un bâtiment bioclimatique

Les eaux pluviales seront récupérées pour l'arrosage et l'alimentation des sanitaires. La toiture sera végétalisée pour renforcer l'isolation thermique et acoustique, limiter la montée en température de la toiture, absorber une partie des eaux pluviales et offrir aux riverains une vue agréable.

Maison des cultures, les préparatifs se poursuivent

Le permis de construire est en cours d'instruction.

Le projet de maison des cultures suit son cours. Une nouvelle étape vient d'être franchie en novembre avec le dépôt du permis de construire pour instruction auprès du service Urbanisme de la ville comme le prévoit la réglementation. Cette période d'instruction peut durer jusqu'à six mois. Elle n'empêche en rien la poursuite des études de conception et la consultation des entreprises programmée pour le 1^{er} trimestre 2014. Les travaux pourront commencer une fois le permis de construire délivré et les délais réglementaires passés. Le coût est aujourd'hui estimé à 14 M€ HT.

Pour mémoire, ce bâtiment sera situé en lieu et place de l'actuel parking du Bijou. Le stationnement automobile sera supprimé devant le bâtiment à la faveur d'une esplanade protégée en partie par un large auvent. L'édifice prendra en compte les futures liaisons piétonnes interquartiers, qui relieront notamment le conservatoire au nouvel auditorium. Il formera, avec le supermarché attenant, un îlot bâti de part et d'autre duquel se feront les dessertes automobiles et piétonnes.

Il accueillera d'ici 2016 un auditorium de 200 places, une médiathèque de 750 m², des espaces associatifs, un café des arts et un parking souterrain. Il abritera aussi un cinéma d'art et essai de huit salles dont l'aménagement sera à la charge exclusive de l'exploitant, le cinéma Voltaire. En contrepartie de la mise à disposition de l'espace, cet exploitant versera un loyer à la ville. Cette création d'un cinéma en centre-ville a d'ailleurs reçu en octobre le feu vert de la Commission départementale d'aménagement cinématographique, sésame indispensable pour la poursuite du projet.

Révision du PLU, dernière ligne droite

Le projet sera soumis au vote du conseil municipal au début de l'année 2014.

La procédure d'enquête publique pour la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) vient de s'achever. Les habitants étaient invités à formuler leurs remarques sur le document qui définira les règles d'urbanisme à respecter sur la commune. Le texte reprend les grands thèmes du PLU de 2010 annulé par le juge administratif en 2012 pour vices de forme. Il traduit le souhait de la municipalité d'offrir à ses habitants une ville davantage respectueuse de son environnement et de son cadre de vie, mais aussi plus dynamique, en permettant l'accueil de logements, d'emplois, de services et de commerces et ainsi répondre aux besoins croissants des habitants.



Ces objectifs passent par la protection stricte des espaces naturels de la commune, la conservation du centre-ville et de son patrimoine et un renouvellement progressif de certains quartiers comme ceux des Tattes et du Levant.

Le nouveau texte affirme la volonté de la ville de proposer des logements à tous les Ferneysiens notamment les plus modestes. Il favorise le développement des modes de

> En savoir plus

www.ferney-voltaire.fr,
rubrique urbanisme

déplacements alternatifs à la voiture : transports en commun, cycles et piétons. Il permettra aussi une meilleure gestion du stationnement. Conformément aux objectifs de la loi Grenelle II, le futur PLU inscrit la maîtrise de la consommation foncière comme principe incontournable du développement de la ville. Dans un contexte de très forte pression urbaine liée à la proximité de Genève, le document assigne des objectifs de densité pour éviter un gaspillage des sols. La commune travaillera ainsi en moyenne à plus de 70 logements par hectare et limitera l'impact foncier d'un habitant supplémentaire à environ 100 à 120 m², contre 290 aujourd'hui.

Le texte permet enfin la réalisation de plusieurs équipements structurants (maison des cultures, cité internationale des savoirs...) qui participeront à l'animation de plusieurs secteurs de la ville.



Logement social, des démarches en trois temps

Le service social de la mairie est votre interlocuteur privilégié pour amorcer une demande de logement social. Comment procéder, les étapes pas à pas.

L'antenne Logement fonctionne comme un guichet de proximité : le demandeur y fait connaître sa situation, il est renseigné sur les démarches à suivre, accompagné dans la constitution de son dossier et orienté vers les autres interlocuteurs, associatifs ou institutionnels, les plus à même de l'aider.

Une demande de logement social est soumise à certaines conditions : le demandeur doit être de nationalité française ou détenteur d'un titre de séjour valable en France. Les ressources sont soumises à différents plafonds selon la catégorie de logement social.

La première étape, obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2010, est l'enregistrement de la demande. Le demandeur doit remplir le formulaire unique – disponible en ligne ou à la mairie – (Cerfa n° 14069*01) et fournir une

copie de sa pièce d'identité ou de son titre de séjour. Les bailleurs sociaux procèdent ensuite à l'enregistrement de la demande. Sous un mois, le demandeur recevra une attestation certifiant l'enregistrement de sa demande ainsi qu'un numéro unique garantissant son inscription. Il est valable pour toutes les communes du département et pendant douze mois. Pour conserver son ancienneté, le demandeur devra impérativement renouveler sa demande en réponse au courrier qu'il recevra environ un mois avant la date anniversaire d'enregistrement.

Le parc de logements sociaux existants est réparti entre trois types de réservataires : la commune, la préfecture de département et les organismes collecteurs du 1 % logement. La demande peut être instruite par ces trois voies administratives. La deuxième étape pour le demandeur est de constituer son dossier complet : celui-ci contient les pièces justifiant la situation déclarée, une copie de sa demande initiale et l'attestation d'enregistrement. Il est déposé auprès des services de la mairie (pour les logements réservés par la commune), auprès des assistances sociales (pour les logements réservés par la préfecture). Si le demandeur est employé dans une entreprise sur le territoire français d'au moins 20 salariés, il peut, par

Le Dalo en bref

Le droit au logement opposable (Dalo) permet à toute personne ayant enregistré une demande de logement de faire un recours amiable devant une commission de médiation, voire de poursuivre son recours devant le tribunal administratif, si elle n'a pas obtenu de proposition de logement dans un délai anormalement long.

Le logement social à Ferney-Voltaire

- 583 logements existants
- 177 logements supplémentaires en 2015
- 649 demandes en cours

l'intermédiaire de son employeur, faire instruire sa demande au titre des réservations du 1 % logement.

Troisième et dernière étape : la Commission d'attribution des logements. Les bailleurs sociaux y sont représentés ainsi que la ville. Elle se réunit environ une fois par mois et attribue les logements libres. Les dossiers sont étudiés selon des critères de priorité liés à l'urgence de la demande (personne en situation de handicap, insalubrité du logement actuel, cas d'expulsion, violences familiales...).

Tout au long de ces démarches les agents du service social restent les interlocuteurs privilégiés du demandeur. La commune est en effet en mesure d'appuyer les demandes de logements sociaux de ses habitants seulement si celles-ci sont bien identifiées.

Informations : 00 33 (0)4 50 40 18 60

Contact bailleurs sociaux

Dynacité, 04 50 40 51 97

www.dynacite.fr

Semcoda, 04 50 28 23 41

www.semcode.com

En savoir plus : www.anil.org,
vosdroits.service-public.fr

Temps scolaire, trouver le bon rythme

A group of five children are gathered around a table, playing with a large pile of colorful LEGO bricks. The children are of diverse backgrounds and are focused on their play. The background shows a classroom setting with a yellow wall, a string of colorful pom-poms, and a framed picture of a black cat. The text is overlaid on the bottom left of the image.

— Dans l'intérêt des enfants, la ville de Ferney-Voltaire met tout en œuvre pour faire de la réforme nationale des rythmes scolaires une réussite. Point sur la situation et retour d'expériences.

Une ville à l'écoute de ses écoles

La réforme nationale des rythmes scolaires a pour objectif de mieux répartir les heures de classe dans la semaine, afin d'alléger la journée d'école et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Jugeant cet objectif bénéfique pour les élèves et forte de son expérience en organisation du temps périscolaire, la ville de Ferney-Voltaire a fait le choix d'appliquer le nouveau texte sans utiliser la possibilité de reporter son application à la rentrée 2014.

Cette décision était aussi le moyen de bénéficier avec certitude de l'aide financière de l'État et de mener, dans les meilleures conditions, une campagne de recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement du dispositif. Pour cette première année de mise en œuvre, l'État assure, en effet, sur demande des communes, le versement d'une aide financière de 50 € par élève à condition que la commune garantisse aux familles un accueil de leurs enfants jusqu'à 16h30.

Dès le départ, la volonté du législateur a été de laisser de la souplesse aux territoires dans l'organisation du temps scolaire. Il ne s'agissait pas d'imposer partout et à tous un modèle unique et rigide. Seul le cadre général a été fixé, permettant ainsi une multitude de déclinaisons selon les capacités de chaque commune.

Dans un souci d'harmonisation avec les communes voisines, la ville de Ferney-Voltaire a retenu le principe d'une demi-journée de

classe supplémentaire le mercredi matin après consultation du Sivom.

L'accueil des enfants lors du temps péri-éducatif (TPE) – fixé cette année entre 15h45 et 16h30 sur 4 jours comme suggéré par l'Éducation nationale – a nécessité de revoir les plannings des services scolaire, animation et entretien. La réforme a aussi demandé le recrutement d'agents supplémentaires et la mise en place de partenariats avec les associations locales.

« La municipalité a fait le choix de la gratuité du dispositif »

Bien que le coût de la mise en œuvre de la réforme soit élevé - environ 250 € par élève pour cette année scolaire -, la municipalité a choisi la gratuité de cette nouvelle prestation afin de ne pas alourdir les charges des familles.

Pour construire son projet, la ville a consulté et tenu compte des avis des conseils d'école, des parents délégués et des différents partenaires éducatifs. Afin de répondre au mieux aux intérêts des enfants, elle s'est donnée les moyens d'offrir une large gamme d'activités à ces derniers, touchant à des domaines aussi divers que le sport, la culture et différentes activités d'éveil. Les ateliers se sont mis progressivement en place au cours du mois de septembre et un planning précis pour les écoles élémentaires a été communiqué aux familles dès le mois d'octobre. Si tout n'est pas encore parfait en termes organisationnels, la ville reste à l'écoute de l'ensemble de ses partenaires et des familles pour améliorer progressivement le dispositif.

Une situation bien stabilisée à Ferney-Voltaire

« En appliquant la réforme des rythmes scolaires dès cette année, la ville de Ferney-Voltaire n'a pas fait le choix de la facilité. Son application a nécessité de très nombreux réglages pour répondre au mieux aux attentes des familles. Aujourd'hui, après trois mois de fonctionnement, les activités et l'équipe d'encadrement sont bien stabilisées et permettent d'apporter une offre de qualité qui semble appréciée par la majorité des enfants. Des échanges réguliers au cours des conseils d'écoles et des évaluations avec les différents intervenants seront réalisés tout au long de cette première année afin d'améliorer l'organisation du temps péri-éducatif. La mairie propose d'ailleurs aux familles de participer à des réunions régulières pour les associer aux décisions d'ajustement de notre organisation. Rien n'est figé, c'est en expérimentant que nous trouverons le meilleur dispositif. »

Laurent Coppola, directeur du pôle socio-éducatif de la mairie

À l'école maternelle Florian, l'activité jeu de construction semble faire le bonheur des plus petits...



Comment la ville organise le temps péri-éducatif

La réforme des rythmes scolaires vise à trouver un meilleur équilibre entre le temps scolaire et le temps périscolaire tout en maintenant le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire obligatoire. Il revient aux communes d'organiser le temps dit péri-éducatif.

Quelles sont les activités proposées ?

Les activités proposées pendant le temps péri-éducatif sont envisagées selon quatre thèmes principaux : éveil culturel et activités créatives, éveil scientifique, activités sportives et sensibilisation au développement durable. Ces activités touchent donc des domaines très variés. Les enfants des écoles élémentaires ont ainsi la possibilité d'être initiés à différentes cultures (langue russe, arabe, italienne, espagnole, hiéroglyphes égyptiens). Il leur est aussi proposé de faire du football, de la danse, du hip-hop, des jeux de réflexion et de société, des activités manuelles, d'être initiés à la prestidigitation, à l'origami, à la peinture, au dessin, au chant, à l'informatique et au théâtre de marionnettes ou de faire leurs devoirs. Une rotation des emplois du temps est prévue toutes les sept semaines à l'occasion des congés scolaires. Ainsi, chaque classe a l'occasion de découvrir plusieurs activités au cours de l'année. En revanche, dans les écoles maternelles, les activités ne sont pas encore proposées selon un rythme fixe.

D'ici le deuxième trimestre, l'objectif est de diversifier les activités proposées. Dans les écoles élémentaires, une initiation aux sciences sera organisée, sous la forme de travaux pratiques de physique, de technologie et d'un atelier sur le thème du génome humain. Des ateliers théâtre et une initiation à la langue des signes devraient aussi voir le jour, ainsi qu'un atelier de sensibilisation à la question du handicap en lien avec l'association Agith. Enfin, un partenariat avec le Sidéfage est en cours pour proposer une activité sur le tri des déchets.



Qui encadre vos enfants ?

Conformément au taux d'encadrement fixé par l'Éducation nationale, les groupes sont constitués de 14 à 18 élèves. Différents types de personnels ont été mobilisés ou recrutés par la ville pour les besoins de l'organisation du temps péri-éducatif. Dans les écoles maternelles, les activités TPE sont animées en binôme par les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) avec l'accompagnement d'agents municipaux. Dans les écoles élémentaires, les activités sont encadrées par des animateurs du centre de loisirs, des enseignants et intervenants de l'Éducation nationale, des professeurs du conservatoire ainsi que par des salariés d'associations partenaires.

MATERNELLES

UNE FIN D'ANNÉE PLEINE DE PROJETS

Après un temps d'adaptation dans leur nouvelle mission d'encadrement des TPE, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) – dont la plupart ont le BAFA – trouvent petit à petit leurs repères.

À l'école Florian, les agents ont décidé d'organiser un spectacle de fin d'année pour les familles. Une partie des activités est donc dédiée au chant et à la danse avec répétitions à la clé. À l'école Jean Calas, plusieurs projets de fin d'année sont aussi en préparation : un spectacle de danse pour les familles, une lettre au Père Noël avec une visite au bureau de poste et la fabrication d'un calendrier de l'Avent garni de papillotes.

La préparation de ces projets alterne avec différentes activités mises en place depuis le mois de septembre, à savoir, à l'école Florian, petit bricolage, coloriage, collage, activité physique en salle de motricité, jeux de société, jonglage et déguisement dans le cadre d'une activité autour du cirque... À Calas, jeu collectif, danse, coloriage géométrique Elmer, expression corporelle et relaxation, écoute de musique...

Les personnels communaux restent à l'écoute des besoins des enfants afin de respecter leur rythme. S'ils les jugent trop fatigués pour participer à une activité, il peut arriver que celle-ci soit reportée.

« Les Atsem se sont beaucoup investies dans cette nouvelle facette de leur métier, cela les valorise énormément et cela est bénéfique pour l'ambiance de l'école », se félicite d'ailleurs Fabienne Viladent-Legaye, la directrice de l'école maternelle Florian.

LA RÉFORME À L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE

L'école intercommunale a la particularité de scolariser des enfants domiciliés sur les communes de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaire est pilotée par le Sivom. Les activités sont organisées, comme dans les écoles communales de Ferney-Voltaire, quatre fois par semaine entre 15h45 et 16h30. Après trois mois d'ajustement, les effectifs de personnel sont quasiment au complet, sélectionnés pour leurs compétences en animation ou spécifiques à la discipline encadrée. Les séances sont tournées vers l'initiation et la découverte en privilégiant des cycles de 4 à 6 semaines calés sur les petites vacances scolaires. La base de l'organisation est consolidée et le cap trouvé : maintenir l'intérêt des enfants grâce à la diversité des activités et rester au plus proche de ce qui leur convient le mieux.

Trois questions à...

Ilario Urbain,
coordonnateur TPE



Directeur des centres de loisirs, Ilario Urbain assume le rôle de coordonnateur des intervenants TPE dans les écoles élémentaires. Son rôle consiste à mettre en place le planning et à suivre le bon déroulement du TPE.

Comment gérez-vous les différents intervenants TPE ?

Nous avons créé un système de fiches de renseignements pour toutes les activités. Chaque jour, les intervenants viennent récupérer leur fiche au tableau. Sur celle-ci, sont indiqués le jour de la semaine, le thème et le lieu d'activité, la classe, le nom des enfants et si les enfants se rendent ou non après le TPE au centre de loisirs. L'intervenant dispose ainsi de toutes les informations nécessaires pour mener à bien son activité.

Comment se déroule le TPE dans les écoles ?

Au départ, la prise en charge des activités a été difficile à mettre en place. Surtout pour les intervenants qui n'avaient pas d'expérience en animation de centre de loisirs. La gestion de groupe est la chose la plus difficile à maîtriser. Cela ne s'improvise pas. Depuis le retour des vacances de la Toussaint, les

activités se déroulent beaucoup mieux. Chacun a pris ses marques : les intervenants, les enfants et les parents. J'apprécie aussi la collaboration avec les écoles qui se déroule dans un bon climat même s'il n'est pas toujours facile d'organiser le plan d'occupation des salles de classe.

Beaucoup de parents reprochent au TPE un manque de souplesse. Qu'en est-il ?

Effectivement, le TPE, c'est quatre soirs ou rien du tout. Ce manque de souplesse est le choix que nous avons fait au départ pour assurer le maximum de sécurité pour les enfants. Les intervenants ne les connaissaient pas encore. Il n'était pas question de laisser partir un enfant alors que ce n'était pas prévu. Dans le temps imparti de 45 minutes, il était aussi important que l'intervenant ne perde pas de temps à gérer la liste des enfants participant ou non au TPE. Le TPE est un temps d'activité, pas de garderie.

La réforme vue par...

Frank Lefaix,
parent d'élèves, école Jean Calas



« Ancien directeur en charge de la jeunesse dans une mairie, j'imagine très bien la difficulté pour les personnels communaux d'organiser le temps péri-éducatif (TPE). Il n'en reste pas moins que le dispositif mis en place par la mairie est perfectible. Il est encore assez compliqué pour les parents d'identifier les différents interlocuteurs qui s'occupent du TPE : simples intervenants, animateurs du centre de loisirs, Atsem, personnels de cantine, enseignants... Ensuite, le dispositif manque de souplesse. Il semble plus facile de faire manquer l'école à son enfant que de lui faire manquer le TPE... Le choix d'une activité de 45 minutes montre aussi ses limites. Pour certaines activités, ce n'est pas assez long.

Enfin, le dispositif semble plus adapté à l'école élémentaire qu'à l'école maternelle. En CM2, selon l'enseignante de ma fille, les enfants sont très productifs le matin, et même encore en début d'après-midi. Ma fille est très contente des activités proposées dans le cadre du TPE. Cela est moins vrai pour mon fils qui est en maternelle. Je le trouve plus fatigué que l'an dernier avec la semaine de quatre jours... »

Stéphane Gardien,
directeur de l'école maternelle Jean Calas



« J'ai choisi d'enseigner dans cette école car la commune avait décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès 2013. Dans le domaine de la petite enfance, j'étais toutefois conscient que tout restait à écrire. Que constatons-nous aujourd'hui ? Les enfants de petite et moyenne section ont encore besoin d'un temps de sieste et de repos conséquent. Au moment de la fin de l'école, à 15h45, nous devons pourtant réveiller les petits. Nous avons aussi avancé le réveil des moyens pour pouvoir leur donner un temps d'enseignement. Cela n'est pas satisfaisant. Nous devons trouver comment mettre le rythme scolaire en adéquation avec le rythme physiologique de l'enfant. La solution pourrait être d'inscrire le TPE juste après le temps de cantine et le temps d'enseignement après le temps de sieste, entre le lever des premiers et 16h30.

Pour l'organisation du TPE, les communes ont naturellement confié la gestion des activités aux Atsem. C'est une mission éducative pour laquelle il leur faudrait un référent pédagogique à la mairie. Il n'en reste pas moins que la philosophie de la réforme est bonne. »

Agnès Rouzeaud,
directrice de l'école élémentaire Florian



« Si le fond de la réforme est épatant, la mise en place reste encore problématique. Tout d'abord, 45 minutes, ce n'est pas assez long pour proposer une activité qui ait du sens. Il faudrait aussi pouvoir proposer les activités aux élèves et ne pas les imposer.

Certains intervenants s'avèrent manquer d'expérience. Dans certains groupes, même si les choses vont mieux, la discipline pose encore parfois problème. Il faut que les exigences du TPE soient en adéquation avec les exigences de l'école en termes de discipline et de comportement puisque nous partageons les mêmes locaux.

Côté locaux justement, nous rencontrons de réelles difficultés. Au moment du TPE, les enseignants doivent, de leur côté, organiser les activités pédagogiques complémentaires (APC), autrement dit, le soutien aux élèves en difficulté. Ce n'est pas facile de gérer la disponibilité des salles de classe. Cela ne fonctionne que grâce à la bonne volonté des uns et des autres. Nous faisons avec ces difficultés cette année mais il faudra revoir le dispositif l'an prochain en concertation avec l'ensemble des acteurs du dispositif. »

Liste Ferney-Voltaire pour tous

Le parc de la Tire, symbole de la conduite hasardeuse de la ville par la majorité: Ni fait, ni à faire!

Novembre 2013, les engins de chantier et les monticules de terre se déplacent toujours sur ce qui fût jusqu'en 2008, un parc historique, constitué d'une simple prairie ouverte plantée d'une belle allée de peupliers, arbres certes vieillissants, mais qui avaient pourtant résisté à la dernière grande tempête. Les dernières mandatures avaient déjà réfléchi au devenir de cette allée, des réflexions de bons sens, relativement simples et économes, replanter ou remplacer des arbres en gardant une véritable allée, sans bouleverser violemment la morphologie du terrain, tout en en préservant luxe suprême, la prairie et bien sûr permettant ainsi une utilisation publique (fêtes, événements...).

La simplicité et la préservation d'un espace ouvert n'entrent pas dans la pensée unique de cette majorité: il faut densifier partout, même les parcs. Ce projet, comme beaucoup dans cette cité est un empilage de divergences et d'utopies.

Plantations diverses, jardins privés, parc à chiens, kiosque, café littéraire, jeux... On retrouve comme par hasard un jeu de boules. Les ferneysiens

auront vite compris que l'avenir et le destin des clos patrimoniaux près de la mairie seront très vite compromis par cette nouvelle installation.

Que veut réellement le maire actuel pour Ferney-Voltaire. On sait déjà qu'il désire que notre cité devienne un quartier genevois. En coupant peu à peu les derniers liens sociaux et le vivre ensemble, Le maire veut-il réaliser son rêve, transformer Ferney en un grand couloir urbain bien dense, sillonné par un transport collectif? Bref, il réinvente le métro, boulot, dodo gessien.

Une perspective et un modèle de banlieue dortoir que les ferneysiens rejettent massivement!

L'exemple du parc de la Tire ou de la (Tirelire) est révélateur, voilà un projet coûteux dans sa réalisation et ses études, dans son futur fonctionnement, qui démontre par les faits, l'amateurisme de cette majorité, qui veut nous engager à marche forcée dans des projets urbains ou culturels que la situation économique et l'avenir incertain des collectivités locales nous demandent de pondérer pour ne pas courir le risque d'une faillite communale ou d'une explosion de la fiscalité locale.

Il est tant que cela se termine!

Daniel Raphoz, Christophe Paillard, Valérie Mouny, Pierre-Marie Philipps

Liste Ferney, une ambition partagée

Aucune contribution de cette liste n'a été reçue dans le temps imparti.

Raymond Michaut et Ghislaine Yoffou-Orieux

Liste J'aime Ferney

Ferney-Voltaire, une ville à la traîne

Expédier les affaires courantes sans aucune autre ambition, saisir la justice pour se convaincre d'avoir raison, recourir à l'emprunt en augmentant la dette par tête d'habitant, telles sont, résumés, les actions saillantes menées par le maire François Meylan avec la complicité sans réserve de sa majorité municipale.

Durant cette mandature (2008-2014) qui n'aura finalement que trop duré, le maire François Meylan n'a jamais cherché à prendre des initiatives, à avancer des idées, à définir des priorités, à porter des projets, alors que Ferney-Voltaire manque cruellement de tout: de commerces, d'équipements, d'une halte-garderie, de sécurité, de propreté, d'animation...

Le souffle nouveau que les Ferneysiens attendaient et dont Ferney-Voltaire avait grandement besoin n'est hélas pas venu.

Muré dans un immobilisme inchoatif, François Meylan n'a

visiblement pas la passion de la ville qui l'a fait maire, vraisemblablement parce que, tout Ferneysien qu'il est, François Meylan n'aime pas les Ferneysiens, pas plus qu'il n'a aimé les habitants d'une autre commune du pays de Gex dont il fut maire et qu'il a abandonnés en cours de mandat.

S'il aimait les Ferneysiens, il aurait pris à bras-le-corps les dossiers et se serait préoccupé d'améliorer la vie quotidienne des Ferneysiens et l'attractivité de Ferney-Voltaire. Il aurait au moins rendu Ferney-Voltaire plus propre.

Devant ce pis-aller, peut-on encore faire confiance à François Meylan et à sa majorité municipale, des élus qui démontrent chaque jour les limites de leur motivation, de leur énergie et de leur investissement à être positivement au service de tous les Ferneysiens? La question mérite d'être posée.

Christian Landreau

NB. Ferney-Voltaire n'est plus la ville chef-lieu du canton. Dès les prochaines élections départementales, il faudra dire le canton de Saint-Genis-Pouilly à la place du canton de Ferney-Voltaire.



Avant



Après

Pourquoi la lumière a-t-elle changé de couleur la nuit ?

La ville s'est engagée dans une démarche qualité pour améliorer l'efficacité de l'éclairage public. Elle s'est dotée à cette fin, en 2012, d'un plan et d'une charte lumière qui énoncent les principes et les objectifs à long terme en matière d'éclairage pour la commune. Parmi ces principes : la maîtrise des coûts énergétiques et la nécessité d'avoir un éclairage justifié, maîtrisé et orienté pour n'éclairer que ce qui est nécessaire afin de réduire la pollution lumineuse. Ce plan public doit aussi servir de préconisations pour les opérateurs privés. Concrètement depuis un an, la couleur de la lumière artificielle a progressivement été modifiée le long des voiries empruntées par les piétons. Une teinte blanc chaud – plus proche de la lumière naturelle – a remplacé la teinte orangée de l'éclairage d'antan. C'est le cas notamment sur la Grand'rue où les ampoules ont été changées cet été.



Qui peut utiliser les défibrillateurs publics ?

La ville a récemment équipé plusieurs bâtiments communaux de défibrillateurs cardiaques. Il existe des formations, du type premier secours, qui permettent d'apprendre à les manipuler efficacement. Cependant, en cas de malaise cardiaque, toute personne est autorisée à utiliser les défibrillateurs semi-automatiques (DSA) ou entièrement

automatiques (DEA) en suivant les indications données par l'appareil. Les bâtiments publics équipés, signalés par un pictogramme spécifique, sont la mairie, la salle du Levant, le Cossec, le centre nautique. De plus, un appareil est embarqué dans un véhicule de la police municipale. D'autres lieux, du domaine privé, peuvent avoir été équipés, tous signalés par le même pictogramme. C'est le cas notamment de la grande douane de Ferney-Voltaire.

À quand un axe piéton vers l'ouest de la ville ?

La ville souhaite poursuivre le développement des cheminements piétons et cycles notamment entre l'ouest de la ville et le centre. Un nouveau tronçon est prévu entre le chemin de Champ Rapin et le futur parc urbain de la Tire. En séance du 5 novembre dernier, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une convention qui sera passée entre les copropriétés Le Patriarche et Résidence Voltaire donnant à la ville l'autorisation de passage pour la réalisation de ce chemin.

12
13

La parole aux citoyens

Monsieur le Maire,

Nous nous étonnons qu'une ville comme Ferney qui souffre d'une circulation automobile particulièrement lourde, notamment aux heures de pointe, n'ait pas encore une piste cyclable tout au long de l'Avenue du Jura. Nous empruntons l'Avenue du Jura en vélo quasi quotidiennement et pouvons vous assurer que la "cohabitation" avec les voitures, les camions et les bus, n'est pas paisible et que les bords de route ne sont pas en bon état.

Nous vous remercions par avance de votre attention et de vos démarches pour améliorer cette situation, notre sécurité et, espérons-le, la fluidité de la circulation.

Deux habitantes

Mesdames,

Vous avez parfaitement raison de citer le cas de l'avenue du Jura. Cet axe utilisé par 25 000 véhicules par jour sera profondément modifié d'ici 2017, date de la mise en service du bus à haut niveau de service (BHNS) qui reliera la ville de Gex à la gare Cornavin. À cette occasion, il est prévu de créer des voies en site propre réservées au bus. Le partage de la chaussée ne permettra malheureusement pas de dédier un espace aux cycles sur toute la longueur de l'avenue. Néanmoins, le rond-point actuel de la grande douane sera remplacé par un carrefour à feux et une piste cyclable bidirectionnelle reliera ce carrefour à la piste du tunnel passant sous l'aéroport. Pour traverser la ville du nord au sud, nous conseillons aux cycles de préférer l'axe historique : rue de Genève, Grand'Rue, rue de Gex, dont la circulation est plus apaisée. Il existera prochainement une autre possibilité. Depuis plus d'un an maintenant, nous travaillons avec le Conseil général et la Communauté de communes du Pays de Gex à la création d'une voie verte réservée aux cycles qui reliera Gex à la frontière en passant par l'est de Ferney-Voltaire.

La municipalité



Redevance incitative : à quand la première facture ?

Depuis avril dernier, le nouveau dispositif de facturation du service d'enlèvement des ordures ménagères est en période de rodage. Courant novembre, la plupart des usagers ont reçu une première facture fictive leur indiquant un montant de redevance incitative correspondant à leur situation. Ce n'est qu'en janvier 2014 que le nouveau dispositif entrera en vigueur, avec l'émission de deux factures annuelles. Il est possible d'évaluer le montant de sa redevance incitative en fonction du volume des bacs d'ordures ménagères et du nombre de levées hebdomadaires grâce à un simulateur mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Gex.

Informations : 0800 75278420, www.ccpvg.fr

Costanza Solari adapte
Le Neveu de Rameau.
La mise en scène est
signée Frédéric
Desbordes.

Diderot s'invite à Micromégas

**Dans quel contexte Diderot a-t-il écrit
Le Neveu de Rameau?**

Costanza Solari : Cette œuvre a été écrite sur près de vingt ans et jamais publiée de son vivant. Au moment où Diderot entame son écriture, il a des comptes à régler avec des hommes de lettres qui l'ont traîné dans la boue, calomnié, humilié. Ils se nomment Palissot, Fréron, Poinsin... Le don d'observation qu'a mis Diderot dans le personnage du Neveu lui permet de mettre tout son esprit moqueur, son ironie, au service d'un texte corrosif, brutal, drôlissime, animal, juste et engagé. C'est un texte chargé d'énergie.

Quelle est la fable de la pièce ?

Dans cette histoire, Diderot met face à face deux personnages, bien enracinés dans le réel. Le neveu de Rameau, un parasite, qui accepte de se soumettre aux violents caprices d'un monde violent. Et le philosophe, attaché à son idéal qu'il pressent hors d'atteinte. Ils sont au café de la Régence. Le neveu vient d'être renvoyé par son protecteur, Bertin, homme du pouvoir, homme d'argent, qui aime s'entourer de vils flatteurs parmi lesquels on retrouve ceux qui ont calomnié Diderot.

**Quel écho le regard de Diderot a-t-il dans
notre société contemporaine ?**

Diderot utilise le neveu, témoin de l'intérieur d'une société décomposée – la Révolution française n'est plus très loin – pour régler ses comptes. Dans cette adaptation, j'ai voulu mettre en exergue ces moments qui montrent que, plus abjects que les parasites, sont ceux qui les corrompent avec leur argent mal acquis : les gens de cour, les financiers, les gros commerçants, les gens d'affaires, les spéculateurs. Toute ressemblance avec le monde d'aujourd'hui n'est absolument pas fortuite... Cela dit, il y aura aussi ces moments de douceur, de doutes, de solitude, de désarroi, tous ces moments de grâce qui nous disent que, certainement, tout n'est pas perdu !

THÉÂTRE MICROMÉGAS, 24 BIS RUE DE MEYRIN

Du jeudi 12 au dimanche 15 décembre

20h30, dimanche 17h. Dès 14 ans.

Tarifs : 15 €, abonnements 12 €, réduit 7 € (-18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et carte d'invalidité). Billets en vente à l'office de tourisme du Pays de Voltaire, 00 33 (0) 4 50 28 09 16.

Informations : service culturel, 00 33 (0) 4 50 40 18 56

Tous à la biennale de Lyon !

**La participation au défilé
est ouverte à tous.**

Pour la deuxième année, la ville de Ferney-Voltaire, au côté de la Communauté de communes du Pays de Gex, soutiendra la participation d'un groupe de danseurs au défilé de la biennale de la danse de Lyon, le 14 septembre 2014. Cette dixième édition s'annonce grandiose sous la direction du chorégraphe Boubou Landrille Tchouda et sa création *A opera do povo* (l'opéra du peuple) conçue autour d'un char portant un planisphère « Monde ». Le souhait du chorégraphe est de rassembler professionnels et amateurs et de renforcer l'interculturalité afin de faire « se rencontrer des mondes différents ».

Le groupe Grand Genève rassemble des Genevois, Haut-savoyards et Gessiens. Il est constitué de danseurs mais aussi de musiciens (percussions et instruments à vent) de tous âges. Le planning des répétitions sera finalisé d'ici à la fin de l'année 2013. La préparation du spectacle débutera en 2014. Un service de navette sera assuré pour amener les participants sur les différents lieux de répétitions. La participation au défilé est gratuite, ouverte à tous, même aux néophytes. Il suffit de se faire connaître auprès de la MJC de Gex, relais local pour la logistique. En 2010, 4 500 participants se sont retrouvés pour une parade de 1,8 km suivie par 100 000 spectateurs. Le groupe Grand Genève comptait 400 participants dont 80 du Pays de Gex.

**Informations : MJC de Gex, 00 33 (0) 4 50 41 75 74,
biennale@mjcgeex.fr**



SAISON VOLTAIRE 2014 : LE DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE À L'HONNEUR

Publié il y a 250 ans, Le Dictionnaire philosophique de Voltaire donnera le ton à la 12^e édition de la saison qui lui est dédiée. Parmi les créations théâtrales proposées, retenons d'ores et déjà les manifestations consacrées à l'article « Guerre » et aux commémorations de la Guerre 14-18 proposées par la compagnie For au Châtelard, ainsi que l'accueil à la Comédie de Ferney d'un spectacle retraçant la vie du Chevalier de la Barre. Associée aux commémorations Rameau 2014, la saison ouvrira également en grand ses portes au compositeur avec, en avant-première à sa recreation mondiale versaillaise, de larges extraits de son opéra-ballet, *Le Temple de la gloire*.

Premier rendez-vous de la saison

Concert proposé par l'Association des amis de l'orgue du temple de Ferney-Voltaire. Aires et transcriptions pour orgue : extraits des *Indes galantes* et cantate *Le berger fidèle* de Rameau. Avec Jean-Luc Ho, Sandrine Dupé et Raphaëlle Kennedy.

TEMPLE DE FERNEY-VOLTAIRE, 13 RUE DE GEX, dimanche 2 février, 16h30. Billetterie office de tourisme du Pays de Voltaire, 00 33 (0) 4 50 28 09 16. Tarifs 18 €, réduit 8 €, gratuit pour les moins de 18 ans. Informations : www.orguedeferney.free.fr



Le jour où...

« Je me suis passionnée pour la couture »

J'avais dix ans quand j'ai commencé à coudre des modèles pour m'amuser. C'est devenu une passion que j'ai poursuivie pendant mes études. Une fois entrée dans la vie active, la couture est devenue une activité professionnelle du soir. Mes parents m'ont alors proposé de trouver un local où je puisse lancer mon activité. À vingt ans, il a été difficile de convaincre de ma capacité à gérer un commerce. Heureusement, avec l'aide de la Chambre de commerce et le soutien indéfectible de mes parents, j'ai pu trouver le magasin de mes rêves. Je l'ai entièrement aménagé et décoré à mon goût. J'ai mis ma matière préférée à l'honneur : la laine. J'en ai de toutes les grosseurs : de la large pour les gros pulls ou les écharpes rapidement tricotées à l'extrême fine pour les habits des plus petits.

Aujourd'hui, six mois après le début de mon activité, je m'en sors très bien. J'aime donner des conseils à mes clients sur les matières, les couleurs ou comment choisir le bon fil et la taille des aiguilles...

Je fais aussi beaucoup de travail de retouches. J'ai surtout la chance de pouvoir proposer mes propres créations vestimentaires. Mes robes de mariée et celles des demoiselles d'honneur assorties ont, par exemple, beaucoup de succès. À ceux de ma génération, je dis que l'âge ne doit pas être un empêchement à la réalisation de ses projets.

Wara Maiz

Boutique Roseliz

Centre du Levant

67 rue de Versoix

Fernex-Voltaire

Tel : 00 33 (0)4 50 40 72 17



Quand tout s'agite autour de lui

Au balcon de son appartement, Gérard Tomadon contemple en contrebas les récents aménagements extérieurs du quartier des Tattes.

« Ce n'est pas encore parfait mais c'est tout de même plus agréable pour les balades », explique celui qui habite le quartier depuis 25 ans. À l'origine, Gérard Tomadon ne devait rester qu'un seul mois dans cet appartement obtenu en urgence alors qu'il était temporairement sans toit. « Je m'y suis senti très bien, très vite. Je n'en ai plus bougé... », se souvient-il en souriant. Ancien dessinateur industriel devenu ingénieur conseil dans un cabinet d'études, il est depuis peu à la retraite.

Après une vie active bien remplie, passée entre le bureau et les pistes de ski, l'homme n'avait pas planifié son entrée

*Le soleil à l'horizon
l'oblige à plisser
ses grands yeux bleus.*

dans le monde associatif. C'est le projet de réhabilitation du quartier des Tattes qui le fait sortir de chez lui. « Il se passait quelque chose. Je devais me bouger », raconte-t-il, encore surpris d'être le sujet d'un portrait.

Ce « bonhomme comme les autres » – comme il se décrit – s'est fait remarquer par son franc-parler lors des premières réunions entre les locataires et le bailleur social Dynacité. « Au départ, j'étais critique. Je le suis d'ailleurs toujours un peu même si le projet est bon », assène-t-il sans détour.

Pour mieux suivre le dossier, il adhère à la Confédération syndicale des familles (CSF), organisation de défense des locataires, chargée de négocier avec Dynacité l'augmentation des loyers prévue pour la fin des travaux. Il date

d'ailleurs son engagement associatif à ce moment précis.

Depuis, il n'arrête pas, multipliant les activités bénévoles. C'est d'abord au sein du Groupe Solid'Aire basé à Oyonnax qu'il s'engage. Il s'agit d'un groupe de trois associations – Aire, Aire Services et Recycl'Aire – qui inscrit son action dans une démarche d'économie sociale et solidaire et de développement durable.

Objectif premier : tendre la main aux personnes en détresse et leur offrir une chance de sortir de l'exclusion grâce à l'insertion professionnelle.

L'ingénieur conseil retraité passe rapidement du statut de simple bénévole à membre du conseil d'administration de l'association Aire. Il en est aujourd'hui le président.

Pas avare de son temps – et dans un tout autre domaine – il dispense des cours d'alphabétisation aux adultes au sein de l'association Atout Tattes. Une activité qu'il apprécie et qui lui a donnée « sa plus grande émotion ». « C'est un truc fantastique de découvrir ses élèves lire pour la première fois... » Tout en décrivant ses différentes activités, Gérard Tomadon rêve à voix haute du moment où il pourra un peu lever le pied et lâcher, enfin, sa citation favorite : « Ah ! Qu'il est doux de ne rien faire quand tout s'agite autour de nous ! » Cela dit, ce n'est pas prévu pour tout de suite...

Gilles Bouvard

Responsable du service Aménagement de l'espace et relations transfrontalières
Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG)



Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) dans le sud de la ville a franchi une nouvelle étape avec l'avis favorable rendu le 5 novembre 2013 par le conseil municipal de Ferney-Voltaire.

Pouvez-vous nous rappeler les objectifs de ce projet d'aménagement ?

La CCPG et la ville de Ferney-Voltaire travaillent ensemble à la réalisation d'un vaste projet urbain qui vise à créer de l'activité économique et des logements sur le territoire de la commune tout en maîtrisant la spéculation foncière. Le programme prévisionnel des constructions prévoit à terme la réalisation d'un quartier mixte de logements, d'activités, de commerces et de loisirs associé à l'établissement d'entreprises à haute valeur ajoutée. Trois secteurs de la ville sont concernés : la zone commerciale de la Poterie et les zones de Paimboeuf et Très-la-Grange le long du CD35.

Pourquoi recourir à la procédure de zone d'aménagement concerté ?

Une ZAC est un outil mis à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale pour mener à bien des opérations d'aménagement. D'initiative publique, cette procédure permet directement ou indirectement par le biais d'un aménageur d'acquérir des terrains, de les aménager, de réaliser des équipements, de les diviser et de les revendre à des constructeurs. Ce sera la

mission de la nouvelle société publique locale (SPL) en cours de création – sorte de société anonyme à capitaux publics – qui réunit la CCPG, la ville de Ferney-Voltaire et d'autres communes du Pays de Gex ainsi que le Conseil général de l'Ain. C'est elle qui, dans le cadre de la ZAC, procédera aux acquisitions foncières, réalisera les espaces et équipements publics et assurera la revente aux promoteurs en imposant un cahier des charges contraignant.

Quel sera le rythme des constructions ?

Les premiers travaux concerneront la construction de la Cité internationale des savoirs et le nouvel aménagement de la place du Jura, puis les espaces publics du secteur de Paimboeuf. Une fois cette première phase engagée, la restructuration de la Poterie débutera. Les parcelles du secteur de Paimboeuf seront construites au fur et à mesure des besoins, entre 2014 et 2020, Très-la-Grange entre 2020 et 2030. Un développement raisonné et maîtrisé de l'ordre de 150 logements par an permettra la mise en place en temps voulu des équipements publics nécessaires à la bonne intégration des futurs habitants. Ce rythme respecte les objectifs du

schéma de cohérence territoriale (Scot) de la CCPG approuvé en 2007. Grâce à la maîtrise publique du foncier, cette ZAC permettra de développer un programme d'habitat accueillant 25 % de logements sociaux ainsi que 20 % de logements en accession abordable et 55 % de logements libres.

Quelle sera la hauteur des constructions ?

Le gabarit des bâtiments variera du R +2 au R +7. Ces hauteurs correspondent à celles rencontrées dans la ville de Ferney-Voltaire et refléteront la diversité des écritures architecturales des constructions. C'est le concept architectural « d'îlots paysagers » qui a été retenu. Les îlots seront conçus de manière à laisser entrer le soleil et à permettre la culture de jardins nourriciers au sein des espaces publics. Ce jeu sur les hauteurs permettra de ménager des vues vers le Jura et le Mont Blanc dans les étages supérieurs.

Quels sont les équipements publics prévus ?

À ce stade d'élaboration du projet, il est prévu, au titre des équipements publics pris en charge par l'opération, la construction d'un groupe scolaire et d'une crèche de 45 places. Ainsi, 6 000 m² d'équipements seront réalisés à destination de la population. La prise en charge dans la ZAC des extensions des infrastructures sportives des lycées et collège internationaux est actuellement à l'étude.

Quel sera l'impact environnemental de ce projet ?

Le développement durable est au cœur de ce projet et notre démarche se veut exemplaire en la matière. Nous mettons tout en œuvre pour préserver et valoriser les espaces végétalisés : préservation des bosquets et des arbres remarquables, renforcement de l'espace d'accompagnement du ruisseau du Nant, renaturation des cours d'eau, valorisation des corridors écologiques, programme de plantations et de verdissement des espaces et des cœurs d'îlots. L'autorité environnementale a d'ailleurs émis un avis favorable le 4 septembre 2013 en estimant que l'étude d'impact est « globalement de bonne qualité ». Elle souligne que notre projet a le souci « de l'intégration des enjeux environnementaux, que sont notamment la maîtrise de la consommation de l'espace, la maîtrise des déplacements automobiles, la préservation de la biodiversité et l'économie d'énergie ».